

Présentation du cadre LEADER/GAL

Un Groupe d'Action Locale (GAL) est une asbl qui regroupe des représentants publics et privés de plusieurs communes rurales ayant choisi de s'associer pour mener ensemble des projets de développement rural. Le GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz (programmation 2007-2013) regroupe les communes de Ciney, Hamois et Havelange. Le futur GAL (programmation 2014-2020) regroupera les communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze.

Le GAL mène ses projets dans le cadre du programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) cofinancé par l'Europe (45%) et la Région wallonne (45%). Les 10% restants sont apportés par les partenaires (communes, opérateurs de terrain).

Le GAL peut être directement porteur des projets (en engageant le personnel et en gérant les actions et les dépenses en interne) ou s'appuyer sur un opérateur de terrain comme c'est le cas pour les projets touristiques portés par la Maison du Tourisme.

Pour la durée de la programmation (2014-2020), le GAL doit définir une stratégie pour le territoire transcommunal dans le but d'y encourager un développement durable. L'objectif est d'initier des partenariats locaux pour résoudre des problèmes locaux.

Les projets menés dans le cadre LEADER doivent répondre à sept spécificités du programme :

- **L'approche territoriale** : les projets doivent être pensés et menés pour un territoire transcommunal. Le fait de les mettre en œuvre à une échelle supracommunale apporte une plus-value par rapport à des projets menés à l'échelle communale.
- **Le caractère innovant** : les projets présentent une approche novatrice pour le territoire.
- **Le partenariat local public-privé** : les projets associent les communes à des partenaires privés
- **L'approche ascendante** : les projets sont élaborés et mis en œuvre de manière participative avec la population (bénéficiaires et partenaires).
- **L'approche transversale, multisectorielle et intégrée** : les projets touchent plusieurs secteurs du développement rural et se renforcent dans une stratégie globale.
- **La mise en réseau** : les GAL partagent leurs expériences avec les autres acteurs du développement rural.
- **La coopération** : certains projets sont menés en coopération avec d'autres territoires LEADER, en Belgique (coopération nationale) ou dans d'autres pays membres (coopération internationale). 10% du budget doivent être consacrés à la coopération.

Le budget alloué à chaque GAL pour la Programmation LEADER 2014-2020 n'est pas encore fixé, il devrait se situer entre 1.200.000 € et 2.000.000 € pour l'ensemble des projets sur toute la durée de la programmation. Le GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz a bénéficié d'une enveloppe globale de 1.500.000 € pour la Programmation LEADER 2007-2013.

Dépenses éligibles :

- du personnel
- du fonctionnement (lié à l'activité du personnel)
- de la promotion et de la communication (*comprend l'organisation d'activités*)
- de la sous-traitance (étude...)
- un peu d'investissement (*10% maximum de l'enveloppe globale plafonnés à 55.000 € par projet.*)

L'objectif de cette première réunion est d'identifier des pistes de projets possibles en tenant compte du diagnostic du territoire, ce afin de répondre à l'appel à projets lancé dans le cadre du plan de développement rural wallon en vue de la constitution d'un nouveau GAL. Les projets doivent être rentrés pour le 13 février 2015 pour faire l'objet d'une procédure de sélection.

L'analyse globale du territoire du futur GAL, c'est-à-dire celui des communes de Hamois, Havelange, Somme-Leuze et Ciney, notamment via les PCDR (Plan Communal de Développement Rural), a permis de faire ressortir des thématiques pertinentes (agriculture, mobilité, énergie, économie, cohésion sociale, etc.) qui feront chacune l'objet de réunions d'échanges et de travail afin d'affiner les réflexions et d'aboutir à la définition de projets concrets.

Afin de définir ces projets concrets, deux tours de travail sont prévus pour chaque thématique. Le premier tour réunira des personnes ressources susceptibles de dégrossir la thématique et d'orienter la réflexion vers des pistes d'actions intéressantes pour le territoire. Le second tour consistera en une consultation citoyenne plus large afin de sélectionner les secteurs les plus porteurs d'intérêt pour la population et de définir plus précisément les projets futurs.

1^{er} tour de consultations de la population (Octobre)

Sur 7 thématiques :

Economie - Emploi - Commerce

Agriculture - Diversification

Tourisme et Patrimoine

Environnement et biodiversité

Mobilité

Energie

En groupes de travail composés de personnes-ressources

- Évaluer la demande (des bénéficiaires et partenaires potentiels)
- Analyser l'opportunité de mener des actions transcommunales (+ value)
- Envisager des types de projets et d'actions concrètes

Définition de la Stratégie et des axes de travail

Sur base des résultats des groupes de travail, le comité de pilotage du PDS (membres publics et privés) va arrêter les thématiques retenues pour les 6 ans à venir.

Appel à idées de projets lancé à la population (Novembre)

Sélection des idées/projets répondant aux critères LEADER

(la grille des critères sera communiquée en même temps que l'appel)

Rédaction des fiches-projets définitives

(en collaboration avec les porteurs, bénéficiaires, partenaires)

Dépôt du dossier 13 février 2015 (sélection en août)



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.